

## CARIM – Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales

Co-financé par l'Union européenne

### *CARIM – Profil Migratoire*

#### ***Niger***

Le cadre démographique-économique de la migration

Le cadre juridique de la migration

Le cadre socio-politique de la migration

Rapport rédigé par

***ANNA DI BARTOLOMEO,***

***THIBAUT JAULIN***

et ***DELPHINE PERRIN***

à partir de la base de données du CARIM et de ses publications

Février 2011



### Le cadre démographique-économique de la migration

La pauvreté<sup>1</sup>, la fréquence de longues périodes de sécheresse, les famines structurelles conjuguées avec des dynamiques de pressions démographiques et de chômage accentuées, ont constitué les principales causes sous-jacentes la persistance de mouvements migratoires en partance du Niger. Dans un premier temps, ces flux se sont développés dans le cadre d'une mobilité intra-régionale en suivant les routes de l'Afrique de l'Ouest, au sein duquel les migrations circulaires et temporaires ont toujours joué un rôle d'ajustement des dynamiques de population, des ressources naturelles et des opportunités de travail parmi les pays compris au sein de la région. Alors que, dans les premiers temps, les Nigériens - en provenance majoritairement des régions de Tillabéry et de Dosso - étaient dirigés vers des pays en pénurie de main d'œuvre dans les industries de plantation et de construction de Côte d'Ivoire ainsi que dans les fermes de cacao du Ghana, au milieu des années 1970, l'expansion, fondée sur l'industrie de l'hydrocarbure, des routes et de l'industrie de la construction, des infrastructures, de l'éducation et des secteurs assimilés au Nigeria, a commencé à attirer de plus en plus de Nigériens, en particulier en provenance des régions de Tahoua, Zinder et de Meradi (Adepoujou, 2008). Toutefois, à partir du milieu des années 1980, et comme suite à la crise économique prolongée frappant l'Afrique de l'Ouest, cette mobilité régionale a été partiellement émasculée. Parallèlement, l'aggravation des conditions générales des Nigériens a conduit à un accroissement de la propension à émigrer, et à une diversification partielle des destinations. Aujourd'hui, les émigrants - irréguliers dans leur grande majorité - sont davantage attirés par les pays du Maghreb (en particulier, par la Libye et l'Algérie), l'Arabie saoudite, et dans une moindre mesure, par les pays de l'Europe du Sud et les Etats-Unis.

Concernant les caractéristiques de l'immigration, le Niger a de tout temps constitué, en raison de sa position stratégique au carrefour entre les Etats subsahariens et de l'Afrique du Nord, un important pays de transit pour tous ces migrants animés par la volonté d'améliorer leurs conditions de vie dans les pays du Maghreb et, récemment, du Sud de l'Europe. Dans les années 1990, la route nigérienne a gagné en importance comme suite à la clôture de la frontière entre le Tchad et la Libye, et aux risques croissants découlant de l'itinéraire emprunté entre le Mali et l'Algérie. Reconnu comme un point de départ stratégique vers Tamanrasset en Algérie, et vers l'oasis de Sebha en Libye, Agadez représente aujourd'hui une ville trait d'union pour ce type de migration, au point que sa structure économique (essor des hôtels, commerce itinérant, transport, etc.) est souvent définie comme une *prospère* "économie de transit".

Sur la scène internationale, le Niger joue également un rôle important dans l'attraction d'investissements et d'entreprises étrangers, et de professionnels en provenance de l'ensemble du globe, en se fondant essentiellement sur ses ressources d'uranium<sup>2</sup>, en particulier depuis 2003 comme suite à la flambée des prix de l'uranium. Des entreprises françaises, mais également chinoises, canadiennes, australiennes, sud-africaines, indiennes et britanniques, lesquelles emploient pour la majorité des travailleurs étrangers, investissent davantage sur le territoire nigérien.

---

<sup>1</sup> Sur la base de l'Indice de Développement Humain, le Niger occupe le 167<sup>ème</sup> rang parmi les 169 pays répertoriés en 2010.

<sup>2</sup> En 2009, le Niger a occupé le 6<sup>ème</sup> rang mondial de producteur d'uranium avec 3.243 tU *par an*, soit 6.4% de la production mondiale totale ([www.world-nuclear.org](http://www.world-nuclear.org)).

Emigration					Immigration																																																																																																																																																															
<b>Stock</b>					<b>Stock</b>																																																																																																																																																															
<p>Aux termes du <i>Global Migrant Origin Database</i> (GMOD)<sup>3</sup>, le stock de Nigériens résidant à l'étranger dans les années 2000 s'élevait à hauteur de 497 000 individus, soit 3,5% de la population totale résidant au Niger.</p>					<p>En 2001, 88 067 ressortissants étrangers résidaient au Niger, dont une large majorité était inscrit en provenance de pays de l'Afrique de l'Ouest (89,3%), en particulier du Mali (34,5%), du Burkina Faso (14,8%), du Nigéria (14,9%) et du Bénin (13,7%).</p>																																																																																																																																																															
<p><b>Nigériens résidant à l'étranger par pays de résidence, 1960, 1992, 2000</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Pays de résidence</th> <th colspan="4">Année</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">1960</th> <th rowspan="2">1992 (*)</th> <th colspan="2">circa 2000</th> </tr> <tr> <th>Effectif</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Burkina Faso</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>138 293</td><td>27,8</td></tr> <tr><td>Cote d'Ivoire</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>130 387</td><td>26,2</td></tr> <tr><td>Nigeria</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>59 043</td><td>11,9</td></tr> <tr><td>Guinée</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>53 625</td><td>10,8</td></tr> <tr><td>Ghana</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>25 611</td><td>5,2</td></tr> <tr><td>Togo</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>16 719</td><td>3,4</td></tr> <tr><td>Benin</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>14 680</td><td>3,0</td></tr> <tr><td>Autres pays ouest-africains</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>5 924</td><td>1,2</td></tr> <tr><td>Pays africains (sauf ou.-afr.)</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>20 483</td><td>4,1</td></tr> <tr><td>Reste du monde</td><td>n.d.</td><td>n.d.</td><td>32 008</td><td>6,4</td></tr> <tr><td><b>Total</b></td><td><b>16 020</b></td><td><b>99 927</b></td><td><b>496 773</b></td><td><b>100,0</b></td></tr> </tbody> </table> <p>Notes: (*) L'effectif des Nigériens en 1992 se réfère aux émigrants nigériens de la période 1988-1992 et qui se trouvaient encore à l'étranger en 1992.</p> <p>Source: Enquête Démographique du Niger (1960); Enquête Réseau sur migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest - REMUAO (1992); Global Migration Origin Database (circa 2000).</p>					Pays de résidence	Année				1960	1992 (*)	circa 2000		Effectif	%	Burkina Faso	n.d.	n.d.	138 293	27,8	Cote d'Ivoire	n.d.	n.d.	130 387	26,2	Nigeria	n.d.	n.d.	59 043	11,9	Guinée	n.d.	n.d.	53 625	10,8	Ghana	n.d.	n.d.	25 611	5,2	Togo	n.d.	n.d.	16 719	3,4	Benin	n.d.	n.d.	14 680	3,0	Autres pays ouest-africains	n.d.	n.d.	5 924	1,2	Pays africains (sauf ou.-afr.)	n.d.	n.d.	20 483	4,1	Reste du monde	n.d.	n.d.	32 008	6,4	<b>Total</b>	<b>16 020</b>	<b>99 927</b>	<b>496 773</b>	<b>100,0</b>	<p><b>Population étrangère par pays de nationalité, 1977, 1988, 2001</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Pays de nationalité</th> <th>1977</th> <th>1988</th> <th colspan="2">2001</th> </tr> <tr> <th>Effectif</th> <th>Effectif</th> <th>Effectif</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Mali</td><td>24 322</td><td>39 906</td><td>30 402</td><td>34,5</td></tr> <tr><td>Burkina Faso</td><td>8 299</td><td>11 244</td><td>13 017</td><td>14,8</td></tr> <tr><td>Nigeria</td><td>13 488</td><td>n.a.</td><td>13 093</td><td>14,9</td></tr> <tr><td>Benin</td><td>6 379</td><td>n.a.</td><td>12 063</td><td>13,7</td></tr> <tr><td>Togo</td><td>2 520</td><td>5 841</td><td>6 535</td><td>7,4</td></tr> <tr><td>Autres pays ouest-africains</td><td>n.a.</td><td>n.a.</td><td>3 529</td><td>4,0</td></tr> <tr><td>Pays d'Afrique du Nord</td><td>n.a.</td><td>n.a.</td><td>402</td><td>0,5</td></tr> <tr><td>Pays d'Afrique Centrale</td><td>n.a.</td><td>n.a.</td><td>2 322</td><td>2,6</td></tr> <tr><td>Autres pays africains</td><td>3 881</td><td>29 381</td><td>243</td><td>0,3</td></tr> <tr><td>Pays européens</td><td>n.a.</td><td>3 211</td><td>2 129</td><td>2,4</td></tr> <tr><td>Pays américains</td><td>n.a.</td><td>491</td><td>342</td><td>0,4</td></tr> <tr><td>Pays asiatiques</td><td>n.a.</td><td>190</td><td>680</td><td>0,8</td></tr> <tr><td>Reste du monde</td><td>3 093</td><td>188</td><td>23</td><td>0,0</td></tr> <tr><td>Non disponible</td><td>20 197</td><td>9 708</td><td>3 287</td><td>3,7</td></tr> <tr><td><b>Total</b></td><td><b>82 179</b></td><td><b>100 160</b></td><td><b>88 067</b></td><td><b>100,0</b></td></tr> <tr><td><b>% sur le total de la population résidente</b></td><td><b>1,6</b></td><td><b>1,4</b></td><td><b>0,8</b></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>Source: Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, Niger</p>					Pays de nationalité	1977	1988	2001		Effectif	Effectif	Effectif	%	Mali	24 322	39 906	30 402	34,5	Burkina Faso	8 299	11 244	13 017	14,8	Nigeria	13 488	n.a.	13 093	14,9	Benin	6 379	n.a.	12 063	13,7	Togo	2 520	5 841	6 535	7,4	Autres pays ouest-africains	n.a.	n.a.	3 529	4,0	Pays d'Afrique du Nord	n.a.	n.a.	402	0,5	Pays d'Afrique Centrale	n.a.	n.a.	2 322	2,6	Autres pays africains	3 881	29 381	243	0,3	Pays européens	n.a.	3 211	2 129	2,4	Pays américains	n.a.	491	342	0,4	Pays asiatiques	n.a.	190	680	0,8	Reste du monde	3 093	188	23	0,0	Non disponible	20 197	9 708	3 287	3,7	<b>Total</b>	<b>82 179</b>	<b>100 160</b>	<b>88 067</b>	<b>100,0</b>	<b>% sur le total de la population résidente</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	
Pays de résidence	Année																																																																																																																																																																			
	1960	1992 (*)	circa 2000																																																																																																																																																																	
			Effectif	%																																																																																																																																																																
Burkina Faso	n.d.	n.d.	138 293	27,8																																																																																																																																																																
Cote d'Ivoire	n.d.	n.d.	130 387	26,2																																																																																																																																																																
Nigeria	n.d.	n.d.	59 043	11,9																																																																																																																																																																
Guinée	n.d.	n.d.	53 625	10,8																																																																																																																																																																
Ghana	n.d.	n.d.	25 611	5,2																																																																																																																																																																
Togo	n.d.	n.d.	16 719	3,4																																																																																																																																																																
Benin	n.d.	n.d.	14 680	3,0																																																																																																																																																																
Autres pays ouest-africains	n.d.	n.d.	5 924	1,2																																																																																																																																																																
Pays africains (sauf ou.-afr.)	n.d.	n.d.	20 483	4,1																																																																																																																																																																
Reste du monde	n.d.	n.d.	32 008	6,4																																																																																																																																																																
<b>Total</b>	<b>16 020</b>	<b>99 927</b>	<b>496 773</b>	<b>100,0</b>																																																																																																																																																																
Pays de nationalité	1977	1988	2001																																																																																																																																																																	
	Effectif	Effectif	Effectif	%																																																																																																																																																																
Mali	24 322	39 906	30 402	34,5																																																																																																																																																																
Burkina Faso	8 299	11 244	13 017	14,8																																																																																																																																																																
Nigeria	13 488	n.a.	13 093	14,9																																																																																																																																																																
Benin	6 379	n.a.	12 063	13,7																																																																																																																																																																
Togo	2 520	5 841	6 535	7,4																																																																																																																																																																
Autres pays ouest-africains	n.a.	n.a.	3 529	4,0																																																																																																																																																																
Pays d'Afrique du Nord	n.a.	n.a.	402	0,5																																																																																																																																																																
Pays d'Afrique Centrale	n.a.	n.a.	2 322	2,6																																																																																																																																																																
Autres pays africains	3 881	29 381	243	0,3																																																																																																																																																																
Pays européens	n.a.	3 211	2 129	2,4																																																																																																																																																																
Pays américains	n.a.	491	342	0,4																																																																																																																																																																
Pays asiatiques	n.a.	190	680	0,8																																																																																																																																																																
Reste du monde	3 093	188	23	0,0																																																																																																																																																																
Non disponible	20 197	9 708	3 287	3,7																																																																																																																																																																
<b>Total</b>	<b>82 179</b>	<b>100 160</b>	<b>88 067</b>	<b>100,0</b>																																																																																																																																																																
<b>% sur le total de la population résidente</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>																																																																																																																																																																	
<p>La majorité résidait dans des pays de l'Afrique de l'Ouest (89,4%), en particulier au Burkina Faso (27,8%), en Côte d'Ivoire (26,2%), au Nigéria (11,9%), en Guinée (10,8%) et au Ghana (5,2%). Une part importante résidait également dans d'autres pays africains (4,1%), alors que le reste des destinations n'accueillait que l'équivalent de 6,4% du total de la population nigérienne résidant à l'étranger. Une enquête récemment menée<sup>4</sup> confirme l'importance de la migration circulaire s'agissant de la population nigérienne : parmi la population âgée de plus de 30 ans, 85% ont migré au moins une fois et la majorité plus d'une fois (Mounkaila et al., 2009). La migration saisonnière prévaut malgré le fait que la durée de la résidence à l'étranger dépend largement des variations de la production agricole, dans la mesure où la migration est considérée comme une stratégie fondamentale de survie de nombre de foyers nigériens à la fois en termes de transferts de fonds, et de réduction de la pression sur le marché local du travail (Mounkaila et al., 2009 : Mounkaila, 2002).</p>					<p>Les étrangers représentent une proportion relativement faible parmi la population totale résidente - laquelle s'inscrit en large décroissance dans la durée - à ce titre, de 1,6% en 1977 et 1,4% en 1988 à 0,8% en 2001. L'écart relevé entre les deux derniers recensements (-0,6 points de pourcentage) s'explique par de graves périodes de sécheresse prolongées et de crise alimentaire conjuguées avec une crise sociale, économique et politique ayant traversé le pays entre 1984 et 1999 et qui a conduit à deux coups d'Etat en 1996 et en 1999, ensemble avec une dévaluation du CFA franc à hauteur de 50% (Mounkaila, 2009).</p> <p>Comme visé plus haut, nombre de compagnies étrangères ont été attiré vers le territoire nigérien par l'opportunité d'y extraire de l'uranium, en particulier à partir de 2003 lorsque, suite à deux décennies de récession, le prix de l'uranium commençait à se relever de nouveau. L'intérêt des économies développées, tourné vers l'énergie nucléaire, se démarque dans un contexte de hausse globale de la</p>																																																																																																																																																															

<sup>3</sup> Cette base de données est fournie par le *Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty* de l'Université du Sussex, et partage des données sur le stock de migrants internationaux dans 226 pays, recueillies sur la base des recensements de population réalisés en 2000 (pour plus de détails, voir <http://www.migrationdrc.org>).

<sup>4</sup> L'enquête sur les comportements liés à la migration a été menée, en 2007, au sein de la région de Tahoua, définie comme la région comptant le taux le plus élevé d'émigration en partance du territoire nigérien. Cette enquête a été conduite dans le cadre du projet *Le Niger, espace d'émigration et de transit vers le sud et le nord du Sahara : rôle et comportement des acteurs, recompositions spatiales et transformations socio-économiques*, organisé et financé par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, Paris).

En ce qui concerne leurs caractéristiques sociodémographiques, et sur la base des années 2000, les émigrants nigériens sont essentiellement constitués d'hommes (61,2%), disposant d'un niveau d'éducation relativement faible : 76,9% n'ont pas été éduqués ou disposent d'un niveau d'éducation primaire, alors que seulement 5,1% disposent d'un niveau d'éducation supérieur (statistiques DIOC.E)<sup>5</sup>. Les Nigériens sont généralement employés à titre de professionnels (17,1%), de prestataires de service et vendeurs dans des magasins et marchés (15,7%), de techniciens (14,7%), d'artisans et travailleurs assimilés dans le commerce (14,5%).

Il convient de constater que les bases de données GMOD et DIOC-E sous-estiment l'effectif de Nigériens résidant à l'étranger non seulement en raison de la large proportion de migrants irréguliers - lesquels ne sont pas recensés, mais également parce que, dans d'autres pays membres d'ECOWAS, les Nigériens ne sont pas astreints à l'obligation de justifier d'un permis de travail, si bien que les statistiques officielles ne les intègrent simplement pas.

### Flux

Malgré le constat relevé au cours de ces dernières années se rapportant à une diversification partielle des destinations de l'émigration en partance du Niger et de la trajectoire des mouvements, les principales destinations restent majoritairement les autres pays de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre d'une migration circulaire (Adepoujou, 2008). Les données se rapportant aux migrations internationales de retour semblent corroborer cette thèse.

Pays de résidence antérieure	Durée de résidence à l'étranger					Total	Non disponible
	< 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10 ans et +			
<b>Afrique de l'ouest</b>	<b>65 658</b>	<b>77 227</b>	<b>33 931</b>	<b>79 101</b>	<b>255 917</b>	<b>35 249</b>	
% par ligne	25,7	30,2	13,3	30,9	100,0		
<b>dont Nigeria</b>	<b>27 882</b>	<b>29 029</b>	<b>15 200</b>	<b>38 207</b>	<b>110 318</b>	<b>11 461</b>	
<i>Ivory Coast</i>	16 154	21 129	6 775	12 575	56 633	3 289	
<i>Benin</i>	8 528	9 022	3 195	4 886	25 631	1 851	
<i>Ghana</i>	4 012	5 205	1 956	7 372	18 545	10 899	
<i>Mali</i>	1 913	3 684	2 911	8 843	17 351	3 902	
<i>Burkina Faso</i>	3 522	3 562	1 648	3 969	12 701	2 540	
<i>Togo</i>	3 118	4 835	1 884	2 568	12 405	1 049	
<i>autres</i>	529	761	362	681	2 333	258	
<b>Afrique du Nord</b>	<b>3 610</b>	<b>4 360</b>	<b>1 238</b>	<b>2 165</b>	<b>11 373</b>	<b>398</b>	
% par ligne	31,7	38,3	10,9	19,0	100,0		
<b>Autres Afrique</b>	<b>3 516</b>	<b>4 243</b>	<b>1 685</b>	<b>2 781</b>	<b>12 225</b>	<b>1 059</b>	
% par ligne	28,8	34,7	13,8	22,7	100,0		
<b>Reste du monde</b>	<b>1 260</b>	<b>2 997</b>	<b>1 980</b>	<b>4 162</b>	<b>10 399</b>	<b>3 487</b>	
% par ligne	12,1	28,8	19,0	40,0	100,0		
<b>Non disponible</b>	<b>5 232</b>	<b>11 298</b>	<b>6 124</b>	<b>10 484</b>	<b>33 138</b>	<b>8 050</b>	
<b>Total</b>	<b>79 276</b>	<b>100 125</b>	<b>44 958</b>	<b>98 693</b>	<b>323 052</b>	<b>48 243</b>	
% par ligne	24,5	31,0	13,9	30,6	100,0		

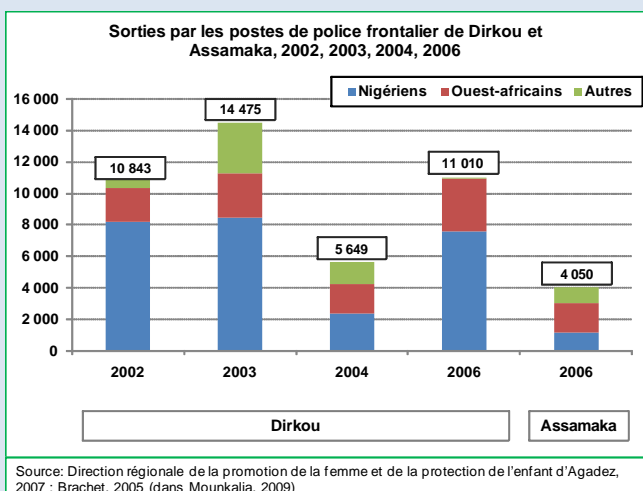
Recensement General de la Population et de l'Habitat du 2001, Niger

Dans l'ensemble, le nombre de migrants internationaux de retour ont été chiffré, au titre de

demande en électricité et de développements en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. En effet, malgré la faible proportion de ressortissants étrangers relevée parmi la population totale résidente, le nombre de compagnies étrangères représentaient, au titre de l'année 2007, 5,0% du taux total de compagnies travaillant au Niger, une proportion qui atteint 31,0% s'agissant de l'industrie minière (source : Ministère nigérien de la fonction publique et du travail) - ce qui revient à une large surreprésentation d'immigrants hautement qualifiés dans le pays.

### Flux

Depuis les années 1990, le Niger est devenu un espace stratégique accueillant des flux de migrants de transit à destination des pays du Maghreb et dans une (moindre) mesure, de pays de l'Europe du Sud. Ainsi, son statut historique de pays carrefour de transit et d'échanges commerciaux entre les pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord semble bien assis. Les estimations se rapportant au nombre de migrants de transit à travers le Niger sont rares, et dans une large mesure, non-fiables. Selon Bensaad (2003), Agadez a enregistré le passage, au titre de l'année 2003, d'un effectif minimum de 65 000 migrants à destination de l'Algérie et de la Libye, un nombre bien plus élevé que les chiffres rapportés par les statistiques officielles et tels qu'enregistrés aux frontières du Niger et de la Libye (Dirkou) d'une part, et du Niger et de l'Algérie (Assamaka) de l'autre, aux termes desquelles ce nombre se chiffrait à hauteur de 14 475 migrants.



Officiellement, le Niger fait état de l'accueil d'un

<sup>5</sup> Au jour d'aujourd'hui, DIOC-E se définit comme une base de données nouvelle, globale et bilatérale se rapportant à la migration internationale, fournie par l'OCDE, laquelle base couvre 31 pays de destination parmi les Etats membres de l'OCDE et 58 pays de destination non-membres de l'OCDE, de même que 233 pays d'origine.

l'année 2001, à hauteur de 371 295 Nigériens.

Quand bien même les données ne permettent pas une évaluation du nombre de migrations réalisées ou de déterminer si ces migrants souhaitent migrer de nouveau, le nombre élevé de migrants de retour ayant résidé à l'étranger sur une période de moins d'un an (79 276, soit 24,5% du total de migrants de retour, soit 15,9% du stock total d'émigrants nigériens en 2001), et de 1 à 4 ans (s'agissant des mêmes ordres de valeur : respectivement, 100 125 individus, 31,0% et 20,2%) semble confirmer que les émigrants nigériens tendent principalement à circuler ou à se déplacer temporairement en vue de couvrir des pénuries de main d'œuvre dans les pays voisins. En effet, ces caractéristiques semblent particulièrement évidentes s'agissant des Nigériens de retour de pays de l'Afrique de l'Ouest, parmi lesquels le nombre de Nigériens y ayant résidé moins d'un an est très élevé (59 204 soit 25,7% du total de migrants de retour en partance de ces pays), de même que s'agissant de ce segment de la population de retour au Niger après une période de 1 à 4 ans (s'agissant des mêmes ordres de valeur : respectivement, 67 577 individus soit 30,2%) : par comparaison, les migrants nigériens de retour ayant résidé dans des pays non-africains semblent plus stables et émigrer pour de plus longues périodes.

Enfin, le nombre de migrants déportés au cours des dernières années fait état de l'ampleur de la composante irrégulière au sein de l'émigration nigérienne.

Pays d'expulsion	2005		2006		2007	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Algérie	4 512	65,3	812	25,0	1 094	66,7
Libye	2 052	29,7	1 421	43,8	419	25,5
Arabie Saoudite	133	1,9	286	8,8	-	-
Nigeria	124	1,8	602	18,5	128	7,8
Autres pays	89	1,3	127	3,9	-	-
<b>Total</b>	<b>6 910</b>	<b>100,0</b>	<b>3 248</b>	<b>100,0</b>	<b>1 641</b>	<b>100,0</b>

Source: Division de la Surveillance du Territoire (DST), Niger

Au cours de la période 2005-2007, 11 799 Nigériens ont été déportés, plus de la moitié depuis l'Algérie (54,4%) et près d'un tiers (32,9%) depuis la Libye. Toutefois, selon plusieurs analystes (inter al. Bensaad, 2008 : Mounkaila, 2007), les chiffres officiels sous-estiment largement l'ampleur du phénomène.

faible nombre de réfugiés équivalant à près de 198 individus au titre de l'année 2008 (UNHCR)<sup>6</sup>. Néanmoins, selon l'US Committee for Refugees (USCRI), près de 15 000 Arabes Mahamid se trouvaient, en 2006, dans la région de Diffa dans l'Est du Niger (USCRI, 2009). Cette population, en provenance du Tchad, s'est installée au Niger par vagues successives fuyant la sécheresse marquant le début des années 1970, et les conflits armés dans les années 1980. Aucune garantie ne leur accordait le statut de réfugié, et la majorité ne dispose pas de la nationalité nigérienne. En Octobre 2006, le Niger annonçait vouloir les rapatrier vers le Tchad en raison de tensions accrues avec la population locale. A cette époque, les autorités nigériennes estimaient le nombre d'Arabes Mahamid à hauteur de seulement 3 300 individus. Bien que cette instruction a été, par la suite, suspendue, la situation demeure aujourd'hui en suspens et, en 2009, les Arabes Mahamid vivant au Niger étaient encore estimés à hauteur de 15 700 individus (USCRI, 2010).

Références : Adepoju A. 2008. « Migration in Sub-Saharan Africa », in *Current African Issues*, 37 :1-36 : Bensaad A. 2003. « Agadez, carrefour migratoire sahélo maghrébin », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (19) 1, pp. 1-28 : Maga H. I. 2009. *Migration au Niger, Profil National 2009*, International Organization for Migration, Genève : Mounkaila H., Amadou B., Boyer F. 2009. « Le Niger, espace d'émigration et de transit vers le sud et le nord du Sahara : rôle et comportement des acteurs, recompositions spatiales et transformations socio-économiques », in *Document de synthèse des projets du programme FSP, 2003-74* : migrations internationales, recompositions territoriales et développement, Paris : IRD, pp. 109-120 : Mounkaila H. 2009. *Migration au Niger : Document thématique 2009. Les migrations au Niger : état des lieux, enjeux and perspectives*, International Organization for Migration, Genève : US Committee for Refugee Status (USCRI). 2010. *World Refugee Survey 2009* : US Committee for Refugee Status (USCRI). 2009. *World Refugee Survey 2008*.

<sup>6</sup> Toutefois, il convient de mentionner l'absence de bureau de l'UNHCR au Niger, si bien que l'UNHCR analyse le pays à partir de son bureau régional basé au Bénin.

### Le cadre juridique de la migration

Le cadre juridique de la migration au Niger ne peut qu'être dépassé par la nature même du territoire nigérien, aux frontières longues, partiellement bornées, mouvantes et poreuses, traversé de maintes voies et de multiples manières, généralement informelles. Le Niger dispose d'un cadre juridique moins daté que l'était celui, quadragénaire, de ses voisins sahéliens, dans la mesure où les règles régissant l'entrée et le séjour des étrangers y ont été modifiées dans les années 80, et le droit d'asile dans les années 1990. A la différence de ces mêmes voisins, malien, libyen ou algérien, le Niger n'a pas procédé récemment à une réforme de sa législation. A l'instar du Mali, contrôler la mobilité ne constitue pas une priorité ni un souhait au Niger, dont l'histoire est celle d'une voie de passage transsaharienne et d'un espace de migrations temporaires.

Par ailleurs, sa législation comprend déjà un ensemble de règles rigides, ainsi qu'une série de sanctions à l'encontre des migrants en situation irrégulière et de ceux qui les aident. Cette réglementation ne tient pas expressément compte des évolutions opérées au sein de la CEDEAO en matière de liberté d'entrée, de résidence et d'établissement. Néanmoins, elle distingue, comme le Sénégal et le Mali, les étrangers immigrants des étrangers non-immigrants, ces derniers bénéficiant de facilités de circulation. La réglementation des années 80 est peu développée, elle est silencieuse sur les droits éventuellement liés au séjour des étrangers. Caractéristique d'un pays marqué par une forte mobilité, elle exclut par ailleurs les étrangers d'un grand nombre de professions non salariées.

Le Niger n'est pas fondamentalement un pays d'immigration, et la plupart des étrangers sur son territoire sont des ressortissants de pays membres de la CEDEAO qui bénéficient de la liberté de circulation. Inconscients des diverses démarches nécessaires à un séjour prolongé régulier, ces migrants sont en grande majorité en situation irrégulière. Du fait du renforcement des contrôles aux frontières méditerranéennes et sahariennes, le Niger reçoit aussi sur son sol les personnes refoulées de Libye ou d'Algérie. Pour les mêmes raisons, il assiste par ailleurs à une sédentarisation du transit en divers points de son territoire. Jusqu'ici, le Niger n'entend pas participer à la pratique des expulsions collectives, dont des milliers de ses ressortissants, en situation irrégulière à l'étranger, en sont victimes chaque année, et qui nuit aux bonnes relations diplomatiques dans la région. Néanmoins, il subit à son tour une pression grandissante de l'extérieur pour contrôler ses frontières et son territoire, et l'accord conclu avec l'Italie en février 2010 vise à lui en donner les moyens. Depuis 2009, il est par ailleurs question, grâce aux financements européens, de sécuriser la frontière entre le Niger et la Libye, déjà généralement fermée.

Les réfugiés sont assez peu nombreux au Niger pour que le HCR décide de ne pas y être présent et de n'y consacrer aucun budget. La procédure de détermination du statut de réfugié est prise en charge par les autorités nationales relevant du ministère de l'Intérieur, qui dispose d'une Commission nationale d'éligibilité. L'assistance aux réfugiés est principalement assurée par l'ONG CARITAS-Niger.

	Emigration	Immigration
Références juridiques générales		<b>Ordonnance n°81-40 du 29 octobre 1981</b> réglementant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et son <b>Décret d'application n°87-076 du 18 juin 1987</b> réglementant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers
		<b>Convention de 1990</b> <sup>7</sup> : ratifiée <b>OIT</b> : 34 conventions ratifiées <sup>8</sup>
	<b>Accords bilatéraux</b> : accord sur la circulation des personnes avec la Tunisie (1965), le Maroc (1967), l'Algérie (1981) : convention de circulation et d'établissement des personnes (1988) et accord sur la sécurisation de la frontière avec la Libye (2009) : accord sur l'entrée et le séjour des personnes avec la France (1994) : accord de coopération en matière de sécurité avec l'Italie (2010), entre autres.	
	Etat membre de <b>l'Union africaine</b> , de la <b>CEDEAO</b> et de la <b>CENSAD</b> <sup>9</sup> .	
Circulation  Entrée et Sortie	La liberté de quitter le territoire n'est pas garantie par la <b>Constitution</b> .  Les Nigériens sont dispensés de visa pour entrer dans les pays membres de la CEDEAO.	Distinction entre étrangers non-immigrants (y compr. 'voyageurs en transit') et immigrants (ayant l'intention de s'établir).  Entrée soumise à condition de visa, de certificat de vaccination international et de garanties de rapatriement. Refoulement à la charge du transporteur.  Les étrangers non immigrants et les ressortissants des Etats membres de la CEDEAO sont dispensés de visa pour entrer au Niger et y séjourner 3 mois.
Lutte contre la migration irrégulière	<b>Protocoles de Palerme</b> <sup>10</sup> : ratifiés	
		Entrée, séjour et travail irréguliers sanctionnés de 2 mois à 2 ans de prison et de 25 000 à 250 000 FCFA d'amende ( <b>ordonnance de 1981</b> ).  Est puni des mêmes peines celui qui a, directement ou indirectement, volontairement facilité l'entrée, la

<sup>7</sup> Convention sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

<sup>8</sup> Et notamment la convention C111 Discrimination dans l'emploi et les professions, mais à l'exclusion des conventions C118 Egalité de traitement entre les nationaux et les étrangers en matière de Sécurité sociale, C97 Migration de main d'oeuvre et C143 Migrations dans des conditions abusives et Promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants.

<sup>9</sup> Communauté des Etats sahélo-sahariens.

<sup>10</sup> Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 15 novembre 2000.

		<p>circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger. Circonstances atténuantes et sursis prohibés.</p> <p>L'absence de déclaration d'hébergement d'un étranger, même à titre gracieux, est punie de 1 à 3 mois de prison et de 5 000 à 25 000 FCFA.</p> <p>Séjour irrégulier (non délivrance ou non renouvellement du permis de séjour) : 4 000 à 50 000 FCFA d'amende, 15 jours ou plus en prison (<b>décret de 1987</b>).</p>
<p><b>Droit et Séjour</b></p>	<p>Acte n°33-CN du 31 octobre 1991 portant création d'un Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur.</p>	<p>La délivrance d'un permis de séjour s'impose après trois mois de présence dans le pays. La délivrance et le renouvellement sont soumis à présentation d'un certificat médical, sauf dispense. Permis de séjour de deux ans.</p> <p>Séjour pour études ou tourisme soumis à ressources suffisantes.</p> <p>Possibilité de retrait du permis de séjour en cas d'absence du territoire pendant 6 mois ou absence de ressources pendant 3 mois.</p> <p>Accès au travail : Permis pour travail salarié soumis à possession d'un contrat de travail visa par le ministère du travail. Décret n°87-36 du 12 mars 1987 fixant les conditions d'exercice d'activités professionnelles non salariées par les étrangers. Liste de professions interdites ou soumises à autorisation.</p> <p>Fonction publique réservée aux nationaux.</p> <p>Regroupement familial : silence juridique</p> <p>Accès aux services publics : Oui</p>
<p>Nationalité : <b>Loi n°1961-26 du 21 juillet 1961</b> déterminant la nationalité nigérienne (modifiée en 1973). <i>Jus sanguinis</i> par filiation paternelle. Transmission de la nationalité de la mère nigérienne seulement en cas de père inconnu ou apatride. <i>Jus soli</i> : double, sans discrimination : nationalité d'origine pour l'enfant né au Niger d'un ascendant y étant également né. La femme étrangère épousant un homme nigérien acquiert la nationalité nigérienne, à moins d'y renoncer. L'homme étranger n'obtient aucune facilité d'accès à la nationalité du fait de son mariage avec une ressortissante nigérienne. Naturalisation possible après dix ans. Eligibilité possible dix ans après et accès à la fonction publique cinq ans après la naturalisation. Double nationalité autorisée.</p>		



<p><b>Réfugiés</b></p>		<p><i>Convention de 1951</i><sup>11</sup> : ratifiée.  <i>Convention de 1969</i><sup>12</sup> : ratifiée.  <i>Loi n° 97-16 du 20 juin 1997</i> portant statut des réfugiés et son <i>décret d'application n°98-382 du 24 décembre 1998</i> : Processus de détermination du statut de réfugié par la Commission nationale d'éligibilité auprès du ministère de l'intérieur. Assistance par CARITAS-Niger. Droits équivalents à ceux des nationaux. Statut de réfugié renouvelable tous les deux ans.                  HCR présent à Dakar.</p>
------------------------	--	---

---

<sup>11</sup> Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

<sup>12</sup> Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux réfugiés en Afrique.

## Le cadre sociopolitique de la migration

La liberté de circulation des biens et des personnes au sein de la CEDEAO, instaurée en 1979, et la situation de carrefour du Niger, à la limite du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale, sont des éléments cruciaux du cadre sociopolitique des migrations de, vers et à travers ce pays. D'une part, près de 90 % des migrants nigériens résident dans un pays de la CEDEAO, principalement le Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Nigéria, Guinée Conakry ; d'autre part, plusieurs dizaines de milliers de migrants subsahariens transitent chaque année par le Niger pour atteindre la Libye, l'Algérie et, dans une moindre mesure, l'Europe.

L'Etat nigérien traverse une phase de transition politique depuis le coup d'État de février 2010. La gestion des migrations n'est pas considérée comme une priorité, mais le rôle des émigrés en faveur du développement suscite un certain intérêt depuis quelques années. Selon la Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée en 2003 dans le cadre de la Stratégie de Développement Accéléré pour la Réduction de la Pauvreté (SDRP), l'émigration est un facteur contribuant à la réduction de la pauvreté parmi les populations rurales. La SDR préconise de sécuriser les revenus des émigrés, appelés *exodants*, et d'encourager ces derniers à investir au niveau local, en coordination avec les acteurs du développement.

De plus, un ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur a été créé en 2007, puis intégré au ministère des Affaires étrangères en 2010. Sa mission est d'encourager les Nigériens de l'extérieur à participer au développement de leur pays d'origine. Par exemple, en 2009, dans le cadre du programme TOKTEN du PNUD, ce ministère a identifié les institutions et les secteurs d'activités économiques qui pourraient bénéficier des compétences et de l'expertise de Nigériens hautement qualifiés résidents à l'étranger.

Bien que des associations de Nigériens de l'étranger existent dans plusieurs pays, le niveau d'institutionnalisation des relations entre la diaspora et l'Etat est relativement faible. Toutefois, après le coup d'Etat de février 2010, le Premier ministre, Mahamadou Danda, et le Chef de l'Etat, le général Djibo Salou, ont pris soin de rencontrer des représentants des communautés nigériennes à l'étranger à l'occasion de visites officielles en Libye et au Tchad, pour le premier, et au Burkina Faso, pour le second. Récemment, la participation éventuelle des Nigériens de l'étranger aux élections présidentielles de janvier 2011 a été l'objet d'un vif débat, mêlant problèmes logistiques et intérêts électoraux des partis politiques.

Par ailleurs, les flux migratoires à travers le Sahara se sont concentrés sur la voie nigérienne depuis les années 1990 en raison de la fermeture de la frontière tchado-libyenne, et des risques que comportent la voie reliant le Nord du Mali à Tamanghasset en Algérie. L'Etat nigérien ne considère pas les migrations de transit à travers son territoire comme un problème et, en conséquence, ces mouvements de population se sont progressivement développés en dehors de toute sphère légale. Par exemple, l'ensemble des migrants de transit, quels que soient leur pays d'origine et leur statut légal, y compris les ressortissants de la CEDEAO qui ont le droit de circuler librement au Niger, doivent s'acquitter de soi-disant « taxes », qui sont illégales, à la plupart des points de contrôle de l'armée et de la police. Bien que, dernièrement, l'Algérie et la Libye intensifient la lutte contre les migrations irrégulières, sous la pression de l'Union européenne (UE), les flux de migrants de transit à travers le Niger ne tarissent pas. Le mode et le coût du franchissement de la frontière libyenne ou algérienne sont l'objet de négociations, à chaque passage, en fonction de l'application, ou non, des mesures de contrôles.

La principale étape sur la route des migrants de transit est Agadez, suivie de Dirkou pour rejoindre Sebha en Libye, et d'Arli pour rejoindre Tamanrasset en Algérie. Dans ces villes étapes, diverses activités sont directement liées au passage des migrants : les transporteurs, qui sont souvent Touaregs ; les *agences de voyages*, qui affrètent les camions et négocient avec les administrations (armée, police, et douanes) ; les rabatteurs, les hôteliers, les restaurateurs, les prostituées, les mécaniciens, etc. De nombreux migrants sont bloqués au Niger, faute d'argent pour payer leur passage ou parce qu'ils ont été refoulés ou expulsés. Certains, s'appuyant sur leur expérience, conseillent les nouveaux migrants et exercent une activité lucrative, mais beaucoup sont exploités par leurs employeurs et la prostitution est largement répandue parmi les femmes. Des associations humanitaires locales (Timidria, ANDDH) et

internationales (CISP), ainsi que des organisations internationales (OIM) assistent ces migrants et favorisent leur retour dans leur pays d'origine.

Parallèlement, plusieurs projets de coopération visent à développer le contrôle des migrations irrégulières. En 2009, l'Italie a fourni des équipements au Niger (véhicules, matériel informatique, etc.) dans le cadre d'un nouvel accord de coopération destiné à combattre le trafic de drogue, le terrorisme, et l'immigration clandestine. Actuellement, l'Italie développe également un important projet pour renforcer le contrôle des frontières sahariennes de la Libye. De plus, l'OIM a mis en place plusieurs programmes avec le soutien de l'Italie et de l'UE pour former des officiers de sécurité libyens et nigériens chargés du contrôle des frontières et pour favoriser le retour et la réintégration des migrants. En 2007, l'OIM a également soutenu la mise en place, au Niger, d'un comité interministériel chargé d'améliorer la gestion des flux migratoires, sous la direction du ministère de l'Intérieur, au sein duquel la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) est chargée du contrôle des frontières.

Toutefois, la gestion et le contrôle des mouvements migratoires à travers le Niger se heurtent à des obstacles colossaux : le manque évident de moyens matériels et de ressources humaines face à l'immensité du territoire à contrôler et l'inefficacité de la législation face à la pratique généralisée de la corruption. Surtout, dans le cadre de la définition de la politique migratoire nigérienne, la lutte contre la migration irrégulière vers l'Europe, qui représente une faible part de l'ensemble des flux migratoires régionaux, ne doit pas entraver les échanges économiques et la circulation des personnes entre le Niger et ses voisins.

Cadre socio-politique du Niger	Emigration	Immigration
<b>Institutions gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (Direction de la Surveillance du Territoire) :</li> <li>- Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger :</li> <li>- Ministère de la Justice.</li> </ul>	
<b>Stratégie gouvernementale</b>	Mobilisations des compétences et des capitaux des Nigériens de l'étranger en faveur du développement.	La présence et la circulation d'étrangers ne sont pas considérées comme un problème.
<b>Action de la Société civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges entre les membres de la diaspora et les représentants officiels (Chef de l'Etat, Premier ministre, Ambassadeurs) :</li> <li>- Diverses associations dans la diaspora (Union des Etudiants Nigériens en Egypte ; Association des Ressortissants Nigériens en Belgique - ARNIBEL - ; etc.) :</li> <li>- Revendications pour le droit de vote à l'étranger des citoyens nigériens à l'étranger.</li> <li>- Portail d'information sur Internet (<a href="http://www.nigerdiaspora.net">www.nigerdiaspora.net</a>).</li> <li>- Réinsertion des émigrés expulsés (Union des Jeunes Entrepreneurs du Niger).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance et protection des migrants de transit (Timidria, Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme, Comité international pour le développement des peuples - CISP -).</li> </ul>
<b>Défis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la réintégration des migrants nigériens expulsés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister les migrants de transit bloqués au Niger et empêcher les abus à leur encontre (exploitation, corruption).</li> </ul>

## CARIM - Profil Migratoire : Niger

<b>Coopération Internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- PNUD (TOKTEN) :</li><li>- OIM (<i>Reintegration Facility ; Assisted Voluntary Return and Reintegration Programme for Stranded Migrants in Libya and Morocco ; Assistance for the Return and Reintegration of Trafficked Children</i>).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accord bilatéral Niger-Italie contre le trafic de drogue, le terrorisme, et l'immigration clandestine.</li><li>- OIM (<i>Across Sahara ; Reception and Assistance of Migrants in the Region of Agadez ; Capacity Building in Border Management</i>).</li></ul>
-----------------------------------	--	--

Ce document vise à synthétiser les différentes tendances sociopolitiques et le développement des politiques publiques en rapport avec la gestion des flux migratoires depuis, vers et à travers le Niger. Les informations qu'il contient sont donc loin d'être exhaustives.

Le cadre sociopolitique est basé sur les données et contributions téléchargeables à partir du site internet du CARIM ([www.carim.org](http://www.carim.org)).

### Références supplémentaires :

Bensaâd, Ali (2003) « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *REMI*, vol. 19, n°1, 2003.

Brachet, Julien (2005) « Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha », *Autrepart*, n°36.

OIM (2009) *Migrations au Niger. Profil migratoire 2009*, Genève : OIM.